

Qui sommes-nous ?

L'Autorité de protection des données (APD) est un organe indépendant qui veille au respect des principes fondamentaux de la protection des données à caractère personnel.

Que faisons-nous?

1. Sensibiliser (et informer)
2. Conseiller, recommander et interpréter
3. Faire de la médiation & traiter les plaintes
4. Assurer le respect effectif de la réglementation
5. Inspecter
6. Effectuer une veille des évolutions sociétales
7. Collaborer
8. Approuver ou accompagner des traitements à risque et encourager les codes de conduite

Quelles sont nos valeurs ?

-  Indépendance
-  Pragmatisme
-  Transparence
-  Proactivité
-  Éthique & durabilité

Plan Stratégique 2020-2025

Vision

« Guider vers un monde numérique où la vie privée est une réalité pour tous »

Mission

Protéger les citoyens et opérer un changement culturel en :

- protégeant leur droit à la vie privée,
- stimulant l'innovation respectueuse,
- collaborant stratégiquement avec des partenaires.

L'APD s'engage envers les citoyens et les acteurs privés et publics à :

- les informer et intervenir en tant que médiateur,
- les conseiller et les aider à interpréter,
- les guider et surveiller les évolutions,
- enquêter et contrôler,
- constituer une jurisprudence cohérente et intervenir énergiquement.

Priorités



Secteurs prioritaires

- Autorités publiques
- Télécommunications et médias
- Marketing direct
- Enseignement
- PME



Instruments prioritaires du RGPD

- Rôle du délégué à la protection des données (DPO, « Data Protection Officer »)
- Légitimité du traitement de données à caractère personnel
- Droits des citoyens (accès, rectification, portabilité, ...)



Thèmes sociaux

- Photos et caméras
- Protection des données en ligne
- Données sensibles

6 objectifs stratégiques

OS1

Sensibiliser

Une amélioration de la protection des données grâce à la sensibilisation

OS2

Faire respecter la réglementation

Une amélioration de la protection des données grâce au contrôle et à la sanction du non-respect de la réglementation

OS3

Stimuler l'innovation

Une amélioration de la protection des données grâce à une veille des évolutions

OS4

Coopérer

Une amélioration de la protection des données grâce à la coopération

OS5

Guider et servir de référence

Une amélioration de la protection des données avec l'APD comme leader/guide et centre de référence

OS6

Être un contrôleur efficace

Une amélioration de la protection des données grâce à un contrôle efficace



David Stevens
Président - Directeur du
Secrétariat Général



Alexandra Jaspar
Directrice du
Centre de Connaissances



Peter Van den Eynde
Inspecteur Général du
Service d'Inspection



Charlotte Dereppe
Directrice du
Service de Première Ligne



Hielke Hijmans
Président de la
Chambre Contentieuse

Plan Stratégique 2020-2025

6 objectifs stratégiques

Une amélioration de la protection des données grâce à la sensibilisation

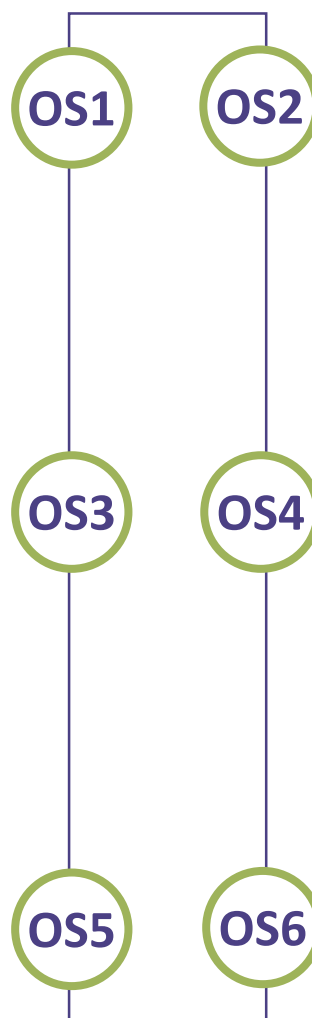
L'APD établit clairement que les connaissances relatives aux droits et obligations en matière de protection des données doivent être renforcées afin qu'un "réflexe vie privée" apparaisse tant chez le citoyen que chez les responsables du traitement et qu'un changement de culture se produise.

Une amélioration de la protection des données grâce à une veille des évolutions

Cet objectif est lié au fait que certains phénomènes, comme les nouvelles technologies (ou leur développement), ont un impact sur la protection des données. Il est dès lors important de surveiller, bien comprendre et analyser correctement les évolutions, sur les plans tant technologique et économique que sociétal, afin que l'APD puisse y réagir de manière appropriée.

Une amélioration de la protection des données avec l'APD comme leader/guide et centre de référence

Cet objectif témoigne du fait que l'APD souhaite intervenir en tant que leader et centre de référence reconnu en matière de protection des données. L'intention est qu'elle devienne un partenaire fiable connu pour son professionnalisme en matière de protection des données.



Une amélioration de la protection des données grâce au contrôle et à la sanction du non-respect de la réglementation

Cet objectif illustre le fait que l'APD passe d'un rôle purement consultatif en tant que « Commission vie privée » à un rôle de contrôle en tant qu'Autorité. Le but est en effet que les droits du citoyen soient respectés dans la pratique et que cette protection ne soit pas purement théorique. À cet égard, l'APD souhaite être un contrôleur attentif et n'agira donc pas seulement de manière proactive, mais réagira également rapidement en cas de nécessité.

Une amélioration de la protection des données grâce à la coopération

Cette coopération peut être nationale et/ou internationale. La protection des données au sein d'une société mondialisée doit faire l'objet d'une approche commune. Être un partenaire fiable pour d'autres autorités de protection des données revêt une importance cruciale dans ce monde globalisé. L'APD coopère ainsi avec d'autres autorités, par exemple au niveau du traitement des plaintes.

Une amélioration de la protection des données grâce à un contrôle efficace

L'APD procédera à une analyse critique de son organisation actuelle et veillera à être (plus) attentive à mener une approche « *methodique* » et flexible de ses activités. D'autre part, elle devra être en mesure de faire face aux changements sociétaux et technologiques et d'autre part, elle devra se montrer flexible pour pouvoir accorder de l'attention, dans une certaine marge budgétaire, à la multitude de tâches qui lui sont confiées et dont la charge de travail dépendra de facteurs externes.